BÉDÉE

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-213500234-20251215-DCM15122025137-DE

Convocation du 9 décembre 2025
Affichée / Publiée le 09/12/2025

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**25**
Quorum :	**13**
Présents :	20
Absents :	**5**
Procurations :	4
Votants :	24

LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Nicolas AUBIN, **Adjoints.** Raymond BLOUET, Mathieu LEVILLAIN, **Conseillers municipaux délégués.** Annick VIVIEN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Chrystel CAULET, Mélynda HASSOUNA, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Flavie ANNE, David LE LARGE, Christine PERTUISEL, Pierre PIRON, Mathias JOLY.

EXCUSÉS : Béatrice GAYVRAMA, Sophie RABORY, Jean RONSIN, Mylène MENARD, Fabien GRIGNON.

PROCURATIONS : Béatrice GAYVRAMA à Régine LEFEUVRE, Sophie RABORY à Jean-Paul RONSIN, Jean RONSIN à Raymond BLOUET, Fabien GRIGNON à Mélynda HASSOUNA.

SECRETAIRE de SEANCE : Jean-Paul RONSIN.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION FIT -DETR-DSIL 2026 POUR DES TRAVAUX à l'EGLISE - Dossier N°1 (N°2025-137)

Monsieur Le Maire rappelle le dispositif des aides financières de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL), que le projet de Loi de finances pour 2026 prévoit de fusionner en "Fonds d'investissement des territoires".
En attendant l'instauration du FIT (Fonds d'investissement des territoires), la Préfecture a transmis une circulaire pour 2026 qui reprend les modalités de 2025 avec les catégories et les conditions de financement de la DETR (planchers et plafonds de dépenses et taux maximum de l'aide) et de la DSIL.
Dans la catégorie des bâtiments publics - E qui concerne les églises, les conditions sont les suivantes :

- Plancher de dépenses : 10 000 €,
- Plafond de dépenses : 700 000 €,
- Taux maximal de subvention : 30%.

Monsieur Le Maire rappelle que le paratonnerre installé sur l'église a été foudroyé en juin dernier, et que ce sinistre a impacté l'électrification des cloches.
De ce fait et dans le prolongement de l'audit effectué en 2024 par l'entreprise « Bodet Campanaire», il est nécessaire d'intervenir sur l'installation électrique des cloches mais aussi de dissocier le portique des cloches du mur du beffroi.
A ce stade, les travaux à effectuer font l'objet de 6 devis.
Ils représentent un coût global de 66 039,19 € HT et concernent :

le plancher sous cloches 3, 4, 5 et filet :	8 899,09
• le remplacement des moutons des 2, 3, 4 et 5 :	16 232,25
• le remplacement des 4 battants :	13 642,75
• le redressement et la désolidarisation du beffroi :	20 791,80
• les boutons test, parafoudre, tintement 3 :	3 947,80
• la motorisation de la cloche n°2 :	2 525,50

Dans ce cadre, il propose de solliciter un financement au titre de la DETR-DSIL-FIT 2026 pour les travaux à réaliser au beffroi de l'église. La subvention est sollicitée au taux de 30 % ; soit un financement attendu de 19 811 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- adopte l'opération et son financement,
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR-DSIL-FIT 2026 dans la catégorie des bâtiments publics - E « Eglises» pour les travaux à effectuer au niveau du beffroi et des cloches de l'église (dossier n°1),
- sollicite cette aide financière de l'Etat au taux de 30%, sur un montant de 66 039,19 € HT,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de transmettre le dossier se rapportant à cette demande.

MAIRIE DE BÉDÉE (ILLE-ET-VILAINE)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.